



Vous souhaite la bienvenue !

Créer un compte est l'opportunité de bénéficier facilement des services que vous propose et que vous proposera **ZENXLocations** dans le cadre de son développement. Ces services sont disponibles après l'ouverture d'un compte. Vous êtes PCR interne ou externe vous connaissez le prix d'appareil de contrôle et des contraintes mensuelles liées à la possession d'un tel appareil. N'achetez plus, louez !

Votre première commande :

Une signature, la mention « lu et approuvé » manuscrite, par le responsable de l'établissement doivent être apposées en bas des conditions générales de ventes et n'oubliez pas le cachet de votre entreprise.

Dans un second temps, remplissez le formulaire de d'autorisation de prélèvement joint, en signant aux emplacements prévus et joignez un RIB à ce formulaire. Les deux documents et votre RIB sont à retourner à l'adresse en bas de cette page.

Pour votre première commande, nous demanderons de joindre un chèque d'un montant de 800 € pour caution, chèque qui vous sera restitué des le retour et vérification du matériel qui vous sera loué.

Pour la suite de vos demandes :

Vous bénéficierez du n° de client qui figurera sur votre Première facture, par la suite, la caution ne vous sera plus demandée et vous pourrez passer vos commandes directement par mail en y adjoignant un mot de passe qui sera ensuite vérifier à chaque commande.

Le plus :

ZENXLocations, sur simple demande pourra étudier avec vous la possibilité de services réguliers : mensuel, trimestriel ou autres, un souci de moins pour la PCR que vous êtes ! Le matériel vous est envoyé régulièrement, selon le contrat établi entre nous, sans faire d'autre demande. Simple, n'est ce pas ?

Merci pour votre attention !

ZENXLocations , Rue jean Auclair, 23000 Guéret
Mail : zenixlocations@orange.fr / www.zenxlocations.fr



ZENXLocations , Rue Jean Auclair, 23000 Guéret

ZENXLocations - Conditions Générales

Article 1 : Réservation, prix et facturation :

Toute commande ne deviendra effective qu'après réception d'un chèque de caution de 800 €, la réception, par courrier, des conditions générales de location portant la mention « Bon pour acceptation » avec le nom du décisionnaire et le cachet de l'entreprise et un bon de commande. La non-réception de ces documents signés entraîne l'annulation pure et simple de toute commande sans pouvoir prétendre à un quelconque dommage et intérêt de la Sté ZENX sep. Les prix indiqués sont hors taxes et transport allé pour un jour d'utilisation. La mise à disposition du matériel ne pourra s'effectuer qu'après le retour de l'autorisation de prélèvement rempli et signé. Aucune journée supplémentaire ne pourra être consentie sans l'accord écrit de ZENX sep. Toute journée supplémentaire sera facturée sur la base de 50% du prix de la location. Le solde sera encaissé à la livraison. Caution : Un chèque de caution d'un montant fixé par ZENX sep sera demandé au locataire avant la mise à disposition du matériel. Cette caution sera restituée après vérification du matériel dans nos entrepôts et après règlement intégral de la facture. ZENX sep se réserve le droit d'encaisser la caution au plus tard 15 jours après l'envoi par lettre recommandée avec accusé de réception le demande de régler, dans les huit jours, sa facture. Le non-paiement des locations à échéance entraîne le règlement d'une pénalité de 1.50% par mois de retard, sans donner lieu à une mise en demeure préalable. Pour la bonne marche du système et par respect pour le locataire suivant, vous voudrez bien nous retourner les équipements confiés dans leur mallette d'origine avant le lendemain 15h00. Pénalité de retard : passer les premières 24 heures de mise à disposition, toutes nouvelles journées entamées donneront lieu à facturation complémentaire de 150 euros par jour de retard. La limite maximale autorisée est fixée à 6 jours. Passé ce délai et faute d'accord express préalable, ZENX sep pourra sans autre formalité porter plainte pour vol des équipements confiés.

Remarque : les journées de retard sont facturés sur la base des jours calendaires, jours fériés et fin de semaine sont inclus dans le calcul du surcoût de votre location, jusqu'à la date du procès verbal établi par les autorités compétentes le ces échéant.

Article 2 : Transport : Livraison en France Métropolitaine uniquement, Autre sur demande.

Livraison du matériel :

Le prix du transport allé est inclus dans le prix de la location. Le retour du matériel restant à la charge du locataire.

Article 3 : Retour du matériel :

Le matériel rendu sale doit être impérativement débarrassé de toute trace de salissures, Le matériel devra être rangé, remis dans son emballage d'origine, tel qu'il a été reçu à la livraison accompagné des documents qui ont été livrés avec. Le client devra sceller la mallette à l'aide des colliers fournis devra utiliser la liasse de transport incluse dans la mallette pour le retour de cette dernière dans nos établissement et en assumer le coût.

Article 4 : Inventaire, pertes et dommages :

La vérification de l'état du matériel sera constatée dans nos établissements, Toute perte ou dommage ou contamination entraîne la facturation sur une base du double de la valeur à neuf. le montant du traitement sera à la charge du locataire.

Article 5 : Entretien :

Le locataire est tenu de protéger le matériel contre toutes dégradations (pluie, neige, intempéries, dépassement de la capacité de mesure, contamination etc.) le locataire s'engage à payer les frais de remise en état des dommages causés par le non respecte des conditions d'utilisation des appareils de mesures.

Article 6 : Utilisation des appareillages électrique:

La Sté ZENX sep fournira au locataire un mode d'emploi pour tout appareillage. Le locataire reconnaît personnellement avoir vérifié le matériel, de l'avoir trouvé en bon état de fonctionnement et en accepte les conditions de bon usage. Le locataire s'engage à utiliser les piles et voltages propre à chaque appareillage, ZENX sep a souscrire une assurance contre le bris de matériel.

Article 7 : Assistance :

Le matériel de mesure est livré avec un mode d'emploi en français, si des mesures surprenantes apparaissent, le locataire contactera le fournisseur de la source ou de l'appareil émetteur de rayons X.

Article 8 : Responsabilités :

Le matériel livré reste la propriété de ZENX sep et ne peut faire l'objet d'une cession totale ou partielle, ni même d'un déplacement sur un autre site sans autorisation écrite de ZENX sep. Le client est responsable du matériel loué dès sa prise en possession. La prise en charge de celui-ci est signée par le locataire lors de la remise de la mallette par le transporteur, la responsabilité et la garde du matériel sont juridiquement transférées. Le locataire assumera cette garde sous son entière et seule responsabilité jusqu'à la remise totale du matériel au transporteur du retour et cela même si le livreur a du retard.

Article 9 : Annulation :

En cas d'annulation de la réservation, quelle qu'en soit la cause, ZENX sep facturera : 8 jours avant la date de livraison : 50% du devis. 72 heures avant : une facturation totale du devis. En tout état de cause, la facturation pour annulation ne peut être inférieure à 50% du devis.

Article 10 : Forces majeures et préjudices :

ZENX sep est libéré d'obligations de location pour tout cas fortuit et de force majeure tels que : rupture de stock, grèves, inondations, incendie, neige, accidents, attentat...etc.

Article 11 : Juridiction :

En cas de litiges ou de contestations, nos conditions priment les conditions d'achats pouvant figurer sur les commandes ou tout autre document. Seul le tribunal de commerce de GUERET est compétent.

Mentions manuscrites : (Bon pour accord) en toutes lettres

Nom :

Signature et cachet

Prénom :

Fonction :

DEMANDE DE PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR	DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

COMPTE A DEBITER			
Codes RIB			
Etabl.	Guichet	N° du compte	Clé

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
ZENXLocations Rue Jean Auclair 23000 GUERET

Date, signature et cachet :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/04/1980 de la Commission Informatique et Liberté.

- & -----

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur du compte. Je réglerai le différent directement avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
	ZENXLocations Rue Jean Auclair 23000 GUERET

COMPTE A DEBITER			
Codes RIB			
Etabl.	Guichet	N° du compte	Clé

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

Date, signature et cachet :

Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier, sans les séparer en y joignant obligatoirement un Relevé d'Identité

Bancaire (R.I.B.), Postal (R.I.P.) ou de Caisse d'Epargne (R.I.C.E.)